



Qu'est-ce que

l'examen TEP TDM ? (A jeûn)

1. Qu'est-ce qu'un TEP-TDM ?

Le TEP-TDM (Tomographie par Emission de Positons) est un examen combinant 2 images (scintigraphie et scanner),

Il consiste à injecter, par voie intraveineuse, un médicament radioactif qui va se fixer sur les tissus cancéreux et inflammatoires.

Selon l'indication, les médicaments radioactifs sont différents et certains nécessitent d'être à jeûn.

Le TEP-TDM est une méthode complémentaire des techniques radiologiques (scan/ IRM/ écho/ radio) mais ne les remplace pas. Il a diverses indications : diagnostique, bilan d'extension, évaluation de la réponse au traitement, délimitation des lésions pour la radiothérapie.

Visuellement, le TEP-TDM est semblable à un scanner.

Prévoir environ 2h de prise en charge par notre service.

2. Principe de l'examen

Le manipulateur vous injecte une petite dose de

médicament radioactif qui va se fixer sur les cellules ayant un métabolisme anormal, en particulier les cellules cancéreuses. Grâce aux rayonnements émis par le traceur dans votre organisme, la TEP va repérer les cellules anormales et le TDM va permettre de situer ces cellules sur le plan anatomique.



3. Précautions et contre-indications

Seule la grossesse est une contre-indication.

L'allaitement doit être interrompu pendant 24H et le lait doit être prélevé et éliminé.

Il n'y a aucune allergie connue aux divers médicaments radioactifs utilisés (FDG, DOPA, Ga68-DOTATOC....) Toutefois sur décision médicale certains examens peuvent être réalisés avec une injection de produit de contraste iodé. En effet cette machine com-

prend également un scanner à RX (comme en radiologie) qui est indispensable pour la réalisation d'un examen TEP de bonne qualité. Dans cette éventualité, il vous sera demandé de réaliser avant l'examen une prise de sang pour évaluer votre fonction rénale. Il vous est donc recommandé de signaler tout antécédent allergique (médicaments, aliments, asthme, œdème de Quincke...)

4. Prise en charge de votre rendez-vous

Après validation de votre demande d'examen TEP-TDM, le secrétariat de Médecine Nucléaire vous adresse par courrier une convocation fixant les modalités de votre rendez-vous. Il vous est demandé de confirmer par téléphone votre rendez-vous. Des renseignements complémentaires peuvent vous être demandés (Poids/ taille/ diabète/ date/ traitement/moyen de transport...).

Dans le cas où l'examen est demandé avec produit de contraste iodé, vous trou-

verez également dans votre courrier une ordonnance avec demande de dosage de créatinine (à faire prélever au laboratoire d'analyse) ainsi qu'une ordonnance de produit iodé (Visipaque®) à remettre le jour de l'examen avec les résultats du laboratoire.

5. Déroulement de l'examen

Si vous avez un empêchement prévenir au moins 24h avant le jour d'examen.

N'oubliez pas carte vitale/ mutuelle/documents médicaux (radio/écho/IRM...)

Arrivez à l'heure exacte (car le produit commandé a une durée de vie très limitée).

Présentez-vous à l'hôtesse de l'accueil central et indiquez lui que vous venez pour un examen TEP.



● *Avant l'examen*

- ➔ Etre à jeûn 6H avant l'examen.
- ➔ Boire 1 litre d'eau **non sucrée** (si possible).
- ➔ Prendre vos médicaments comme d'ordinaire.
- ➔ Si vous êtes diabétique, les informations vous seront données lors de la prise de rendez-vous.
- ➔ Pas d'activité physique 12h avant l'examen.

● *A votre arrivée*

- ➔ Vous serez vu en consultation par le médecin nucléaire qui vous expliquera l'examen et vérifiera votre situation médicale.
- ➔ Puis, vous serez pris en charge par le manipulateur qui vous installera dans un box d'injection, vous perfusera et réalisera l'injection du traceur radioactif.



- ➔ Vous resterez alors au repos pour un temps variant de 15 minutes à 50 minutes selon de type

d'examen (temps nécessaire au traceur pour se fixer dans votre organisme).

- ➔ A l'issue de ce temps de repos, l'examen débutera. **Il est totalement indolore et dure environ 20 minutes.**

● *Après l'examen*

Nous vous recommandons de boire pour éliminer le produit.

Les résultats seront transmis directement au médecin demandeur de l'examen sous les huit jours.

Nous savons que certains patients souhaitent avoir connaissance des résultats le vite possible. Cependant, il ne nous semble pas opportun de le faire, en effet l'interprétation de cet examen peut être très complexe, demandant parfois des informations complémentaires. En outre votre médecin prescripteur est plus à même de vous présenter ces résultats et de vous expliquer les conséquences sur votre prise en charge.

